

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents : Mmes BERNARD Lucie, ILADOY Marie, BLOTTIERE Vanessa, BITAILLOU Nadège, BONNEAU Diane, MM CAZABAT Arnaud, LATERRADE Cyrille, BARBEROUSSE Stéphane, CARRAU Jean-François,

Excusés : MM GOMES Patrice, David BOURGUINAT, Mme MEYER Loriane,

Secrétaire de séance : Mme ILADOY Marie

- **Approbation du CG 2022 :**

Délibération n° 1 : Approbation du compte de gestion par M. l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul VIDAILHET, maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 compris celles relatives à la tournée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par M. l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Approbation du CA 2022 :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Arnaud CAZABAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jean-Paul VIDAILHET, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1⁰ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022						
Résultats reportés		75 085.11€		30 808.02€		105 893.13€
Opérations de l'exercice	112 305.31€	71 924.49€	416 463.54€	401 398.52€	528 768.85€	473 323.01€
TOTAUX.....	112 305.31€	147 009.60€	416 463.54€	432 206.54€	528 768.85€	579 216.14€
Résultats de clôture.....		34 704.29€		15 743.00€		50 447.29€
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		34 704.29€		15 743.00€		50 447.29€
RÉSULTATS DÉFINITIFS . . .		34 704.29€		15 743.00€		50 447.29€

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Vote des taux d'imposition :**

Délibération n°3 : Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le contexte économique tendu et que les bases d'imposition ont déjà été revalorisées par l'Etat, M. le Maire propose de maîtriser au maximum les dépenses communales afin de ne pas augmenter les taux communaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux,

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.62 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.78 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.76%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

- **Affectation des résultats 2022 :**

Délibération n°4 : Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Paul VIDAILHET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 15 065.02€
- un excédent reporté de :	<u>30 808.02€</u>
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	+ 15 743.00€

- un déficit d'investissement de :	- 40 380.82€
- un excédent reporté de :	<u>75 085.11€</u>
<u>Soit un excédent d'investissement de :</u>	+ 34 704.29€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	+ 15 743.00€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1068)	15 743.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	34 704.29€

- **Vote du BP 2023 :**

Délibération n° 5 : Budget Prévisionnel 2023

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2023.

Où son exposé et les explications complémentaires, le Conseil Municipal, après délibération, approuve les propositions au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement avec opérations selon la vue d'ensemble ci-dessous.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	169 514,00		152 274,62	152 274,62	152 274,62
012	Charges de personnel et frais assimilé	158 957,00		155 693,00	155 693,00	155 693,00
014	Atténuations de produits	36 155,00		36 155,00	36 155,00	36 155,00
65	Autres charges de gestion courante	49 210,00		56 913,00	56 913,00	56 913,00
Total des dépenses de gestion courante		413 836,00	0,00	401 035,62	401 035,62	401 035,62
66	Charges financières	6 260,00		5 800,00	5 800,00	5 800,00
67	Charges exceptionnelles	8 625,00		200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			46,80	46,80	46,80
022	Dépenses imprévues	675,52				
Total des dépenses réelles de fonct.		429 396,52	0,00	407 082,42	407 082,42	407 082,42
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	360,00		360,00	360,00	360,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		360,00	0,00	360,00	360,00	360,00
TOTAL		429 756,52	0,00	407 442,42	407 442,42	407 442,42

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	407 442,42
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	400,00				
70	Produits des services, domaine et vent	44 210,00		43 221,00	43 221,00	43 221,00
73	Impôts et taxes	250 610,50		244 801,00	244 801,00	244 801,00
74	Dotations, subventions et participations	103 728,00		119 117,00	119 117,00	119 117,00
75	Autres produits de gestion courante			1,42	1,42	1,42
Total des recettes de gestion courante		398 948,50	0,00	407 140,42	407 140,42	407 140,42
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			302,00	302,00	302,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		398 948,50	0,00	407 442,42	407 442,42	407 442,42
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		398 948,50	0,00	407 442,42	407 442,42	407 442,42

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	407 442,42
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées			2 760,00	2 760,00	2 760,00
21	Immobilisations corporelles	8 790,00				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	161 358,00		106 785,00	106 785,00	106 785,00
	Total des dépenses d'équipement	170 148,00	0,00	109 545,00	109 545,00	109 545,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	25 550,11		26 250,00	26 250,00	26 250,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	25 550,11	0,00	26 250,00	26 250,00	26 250,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'invest.	195 698,11	0,00	135 795,00	135 795,00	135 795,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	195 698,11	0,00	135 795,00	135 795,00	135 795,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	135 795,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	48 200,00		51 357,40	51 357,40	51 357,40
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	48 200,00	0,00	51 357,40	51 357,40	51 357,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	16 080,00		33 630,31	33 630,31	33 630,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	55 973,00		15 743,00	15 743,00	15 743,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	72 053,00	0,00	49 373,31	49 373,31	49 373,31
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'invest.	120 253,00	0,00	100 730,71	100 730,71	100 730,71
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	360,00		360,00	360,00	360,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'invest.	360,00	0,00	360,00	360,00	360,00
	TOTAL	120 613,00	0,00	101 090,71	101 090,71	101 090,71

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	34 704,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	135 795,00

- **Attribution des subventions aux associations :**

M. le Maire présente les demandes de subventions des associations communales et le tableau des subventions à verser établie par la commission communale des finances ci-dessous.

Associations communales	Subvention proposée
Association de chasse ACCA de Bernadets	300
Amicale laïque	300
Anciens combattants	150
Gym et entretien	300
Bernadets animation	1 500
Bernadets tennis de table	0
Caisse de l'école	460
Castin Nature	300
Gayous Toustem (3eme âge)	300
Association des parents d'élèves	300

Où le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté:

DÉCIDE l'attribution des subventions aux associations communales suivant le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder au versement de ces subventions ; les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

- **Actualisation des prix de la cantine :**

Délibération n° 7 : Actualisation des tarifs de la cantine scolaire

Le Maire explique à l'assemblée que suite aux deux augmentations successives du prix du repas effectué par le prestataire Ansamble, la commune ne peut plus à elle seule assumer ces augmentations et qu'il paraît opportun d'actualiser les prix de la cantine.

Il propose de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 4,40€ TTC, à partir du 1^{er} mai 2023.

Après avoir entendu M. le Maire dans ses explications complémentaires, et en avoir largement débattu, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 4.40€ à partir du 1^{er} mai 2023.